

SALAIRES : PROPOSITIONS INDÉCENTES !

A l'occasion de la réunion de négociation de la convention collective qui s'est tenue le 15 mai 2017, les salaires de la branche ont été abordés.

Une proposition patronale indécente

Le dernier projet d'accord envoyé par les Organisations Patronales démontre une fois de plus le mépris du patronat à l'égard des salariés du secteur.

En effet, la faible augmentation proposée (0,95%) ne manquera pas d'être rattrapée par le SMIC dans les semaines qui suivront la mise en place de la grille, notamment pour les 6 premiers coefficients, comme cela a toujours été le cas jusqu'ici.

La CGT s'étonne par ailleurs de la méthode patronale qui a conduit à cette proposition, alors que le rapport de branche – pourtant obligatoire – n'a pas été réalisé, et ne permet donc pas au collège patronal d'argumenter sur de potentielles difficultés du secteur pour justifier cette proposition, bien en deçà de l'augmentation du coût de la vie.

Face aux patrons, la CGT rappelle les difficultés induites par nos petits salaires, en particulier pour les temps partiels et contrats précaires sur-représentés dans notre secteur d'activité, et qui ne survivent bien souvent que grâce aux aides sociales, plutôt que de leur travail.

La CGT interroge également sur le passage automatique des coefficients qu'elle a proposés, concernant notamment le passage du coefficient 130 à 140 après 6 mois d'ancienneté, et sollicite dans le même temps plus de clarté sur la notation d'évolution automatique des coefficients existante à ce jour pour notre Convention Collective.

Salaires ou participation ?

Devant la proposition du Collège Patronal d'intégrer à l'accord sur les salaires une réflexion sur l'épargne salariale, la CGT rappelle que ce dispositif n'a d'intérêt pour les salariés que s'il y a des bénéfices dans l'entreprise.

Or, s'il n'y en a pas suffisamment pour permettre une revalorisation

des salaires, il ne devrait pas y en avoir plus pour la participation.

Il ne faut pas faire de vaines promesses : tel est le cas dans la branche depuis 5-6 ans.

S'ajoute 10 ans de tassement des salaires et, finalement, un énorme retard.

Aussi, la CGT demande à ce que la participation fasse l'objet d'un accord différencié.

Enfin, elle exhorte le collège patronal à améliorer sa proposition en matière de revalorisation de la grille salariale.

Quant aux entreprises qui en auraient les moyens, elle les invite à négocier sur les salaires à l'occasion des NAO plutôt que réviser la participation.

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.